

1. Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent aux présents termes et conditions générales de vente et de livraison:

- a « Contrat » : tout contrat passé pour la livraison de produits par SOLIDUS à un client ;
- b « Client » : toute personne (morale) qui a conclu ou souhaite passer un contrat avec SOLIDUS ;
- c « CGV » : les termes et conditions générales de vente et de livraison présents ;
- d « Produits » : tous les produits commercialisés par SOLIDUS ;
- e « Offre » : une offre soumise pour la livraison de produits par SOLIDUS à un client ;
- f « SOLIDUS » : La société Solidus Solutions B.V., établie à Oude Pekela, Pays-Bas ou une société affiliée à Solidus Solutions B.V. ;
- g « Agent autorisé par SOLIDUS » : un employé de SOLIDUS qui, selon les registres de la Chambre de Commerce, est autorisé à représenter officiellement SOLIDUS.

2. Domaine d'application

- 2.1 Les CGV s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat passé entre SOLIDUS et un client. Elles s'appliquent également à toutes les situations précontractuelles, y compris à toute offre soumise.
- 2.2 Toutes adaptations particulières des présentes CGV ne sont contraignantes que si elles ont été explicitement acceptées par écrit par SOLIDUS. Le consentement (implicite ou explicite) du client concernant l'applicabilité des CGV à un contrat s'applique automatiquement aux contrats ultérieurs.
- 2.3 Les termes et conditions éventuels du client ne sont pas applicables, sont expressément rejetés et ne sont pas contraignants, sauf si et dans la mesure où ils ont été explicitement acceptés par écrit par un agent autorisé par SOLIDUS.

3. Offres et contrats

- 3.1 Toutes les offres de SOLIDUS sont sans engagement et donc non contraignantes et peuvent être annulées entièrement à la discrétion de SOLIDUS, que l'offre concernée contiennent ou non un délai d'acceptation.
- 3.2 Toute commande n'engage SOLIDUS que si elle a été confirmée et acceptée par une confirmation écrite. SOLIDUS se réserve le droit de refuser une commande, à sa seule discrétion.
- 3.3 Après confirmation, une commande est modifiable par le client jusqu'à ce que SOLIDUS ait engagé des frais de production.
- 3.4 Si la préparation d'une offre nécessite un développement, des coûts d'échantillons et/ou des épreuves, SOLIDUS est en droit de répercuter ces coûts sur le client.

4. Prix

- 4.1 Sauf accord contraire, les prix sont en euros, H.T. et basés sur les Incoterms FCA (Free Carrier), version la plus récente. Les frais supplémentaires résultant, par exemple, d'un emballage spécial, de droits d'importation, de l'installation, de primes d'assurance et autres sont à la charge du client.
- 4.2 Les prix indiqués dans les offres sont basés sur les éléments et informations spécifiés par le client. Les descriptions et les prix indiqués dans les offres peuvent être modifiés et sont indiqués à titre approximatif. Le client ne peut en aucun cas invoquer des droits quelconques fondés sur une offre.
- 4.3 En cas d'augmentation des coûts et/ou des frais de production (interne) ou des dépenses, SOLIDUS est en droit d'adapter unilatéralement les prix et/ou les autres conditions par le biais d'une notification écrite.
- 4.4 Toute la propriété intellectuelle des produits et du design échangés lors de la préparation d'une offre reste l'entière propriété de SOLIDUS et ne peut être utilisée par le client sans le consentement écrit de SOLIDUS (voir article 13).

5. Conditions de paiement

- 5.1 Tous les paiements au titre des présentes CGV doivent être effectués dans les trente (30) jours suivant la date de facturation, sauf si un autre délai de paiement a été convenu par écrit par SOLIDUS dans une confirmation de commande, un contrat de vente ou un contrat de niveau de service. Une contestation quelconque à l'égard du montant facturé ne suspend en aucun cas l'obligation de paiement.
- 5.2 Lors de l'acceptation d'une commande, SOLIDUS est en droit, à sa seule discrétion, de modifier les conditions de paiement, d'exiger un paiement avant la livraison et/ou de demander une garantie de paiement.
- 5.3 Les paiements à SOLIDUS sont effectués sans déduction d'impôts, de droits (de douane), de prélèvements ou d'autres retenues (« Taxes »). Si le client est tenu légalement de déduire des taxes, les montants redevables par le client à SOLIDUS seront augmentés d'un montant tel que SOLIDUS recevra après déduction desdites taxes le montant équivalant à celui qu'il aurait reçu sans la déduction desdites taxes.
- 5.4 Tous les coûts associés au paiement, y compris, sans limitation, les frais bancaires, sont à la charge du client. SOLIDUS recevra le même montant que celui qu'elle aurait reçu si ces frais n'avaient pas été imposés ou déduits.
- 5.5 Sauf dans le cas où SOLIDUS a expressément reconnu une demande reconventionnelle par écrit ou que la demande reconventionnelle a été établie en justice, tous les paiements du client sont effectués sans compensation, demande reconventionnelle, recours ou autre défense.
- 5.6 Après la date d'échéance de la facture, le client est en défaut et SOLIDUS peut facturer un intérêt de 2 % par mois, sans préjudice du taux d'intérêt légal applicable.

6. Livraison et date de livraison

- 6.1 Sauf accord exprès et écrit, la livraison s'effectue conformément aux Incoterms 2020 FCA.
- 6.2 SOLIDUS livre les produits dans un emballage choisi par ses soins. Si le client opte pour un emballage différent/spécial, un stockage d'expédition, une assurance de la cargaison et d'autres services, ces services seront facturés aux taux convenus ou, si de tels taux n'ont pas été convenus, aux taux que SOLIDUS facture normalement pour ces services ou, si cela est plus élevé, à un taux qui correspond aux coûts réels encourus par SOLIDUS en relation avec ces services.
- 6.3 Les produits seront livrés et facturés par SOLIDUS à la date de livraison convenue par SOLIDUS dans une confirmation de commande écrite. En cas de modification du contrat, SOLIDUS est en droit de prolonger le délai de livraison en conséquence. Bien que SOLIDUS déploiera tous ses efforts et fasse tout son possible pour remplir ses obligations de livraison, les dates de livraison ne sont pas contraignantes et SOLIDUS n'est pas responsable du dépassement de ces dates.
- 6.4 Si une livraison est entravée pour une raison autre qu'un cas de force majeure tel que visé à l'article 13.1 des présentes CGV, SOLIDUS ne sera pas en défaut et le client fournira à SOLIDUS une notification écrite et les deux parties conviendront d'une nouvelle (la « seconde ») date de livraison. En revanche, si SOLIDUS ne respecte pas cette nouvelle date, il y aura alors défaut.
- 6.6 Si la livraison est entravée par un cas de force majeure, SOLIDUS est en droit de prolonger le délai de livraison tant que l'entrave persiste. SOLIDUS informera immédiatement le client d'un tel empêchement. La force majeure exclut toute responsabilité de la part de SOLIDUS.
- 6.7 Les services supplémentaires tels que les commandes urgentes ou les livraisons juste à temps (JAT) seront facturés séparément.

7. Acceptation et résiliation

- 7.1 Le client est tenu d'accepter les produits en vertu du contrat à la date de livraison convenue.
- 7.2 Les produits livrés par SOLIDUS sont considérés comme livrés dès que lesdits produits ont été chargés dans le véhicule du transporteur du client. Lorsque le transport est organisé par SOLIDUS, le transfert des risques sur les produits au client est considéré comme réalisé à l'arrivée des produits chez le client.
- 7.3 Si la livraison est impossible en raison de circonstances imputables au client, SOLIDUS facturera les produits et facturera au client les frais supplémentaires de stockage.
- 7.4 Si, à la demande du client, les produits sont temporairement stockés par SOLIDUS pour être livrés ultérieurement (Made-to-Stock) et que le client accepte moins que la quantité totale des produits stockés à la date de livraison convenue, SOLIDUS est en droit de facturer au client la quantité totale de produits stockés.
- 7.5 Si les articles 7.4 et 7.5 précédents sont applicables, SOLIDUS et le client peuvent conclure des accords supplémentaires concernant le stockage et la livraison des produits stockés.
- 7.6 SOLIDUS stockera les produits aux coûts de stockage pour une durée maximale de 3 (trois) mois et les frais y afférents seront facturés au client. Une fois ce délai de 3 (trois) mois écoulé, SOLIDUS est en droit de livrer ou de détruire les produits et les frais y afférents seront facturés au client.
- 7.7 Si le client annule un contrat en totalité ou en partie, il est tenu de rembourser à SOLIDUS tous les frais encourus dans le cadre de l'exécution dudit contrat.

8. Conservation du titre de propriété

- 8.1 La propriété de tous les Produits livrés par SOLIDUS au client appartient à SOLIDUS jusqu'à ce que tous les montants redevables résultant ou découlant du contrat ou de tout autre contrat passé entre SOLIDUS et le client aient été entièrement payés.
- 8.2 Le client n'est en droit de transformer les produits livrés sous réserve de propriété que dans le cadre de l'exercice normal de son activité et à ses conditions normales.
- 8.3 Le client accepte par les présentes que, à la demande de SOLIDUS, il s'engage à constituer un gage et/ou une cession de crédits conformément au droit applicable sur les créances que le client détient à l'encontre de tiers en garantie des créances de SOLIDUS à l'égard du client. Le client est tenu de remettre des garanties supplémentaires à la première demande de SOLIDUS.
- 8.4 Le pouvoir de disposer des produits, de les grever ou de les traiter s'éteint sans qu'un préavis soit nécessaire si le client ne remplit pas à temps ses obligations de paiement découlant du contrat ou de tout autre contrat ou si SOLIDUS a des raisons de penser que le client ne remplira pas ses obligations de paiement.
- 8.5 Si l'autorisation du client de traiter les produits devient caduque, le client est tenu de fournir à SOLIDUS les informations relatives aux produits couverts par le droit de rétention de SOLIDUS et de retourner les produits à SOLIDUS, ce à la première demande de SOLIDUS. Afin de faire valoir la demande de restitution des produits, SOLIDUS a le droit de retirer les produits sur lesquels SOLIDUS a un droit de propriété.

9. Contrôle, réclamations et garantie

- 9.1 Au moment de la livraison des produits, le client est tenu de contrôler les produits immédiatement et de la manière la plus complète qui soit. En cas de défauts visibles, le client doit émettre des réserves auprès du transporteur

TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON STANDARD

- [sur le formulaire CMR] et informer SOLIDUS immédiatement et au plus tard dans les 24 heures suivant la livraison des défauts. Le non-respect desdites obligations invalide la réclamation.
- 9.2 Le client est en droit d'émettre des réclamations concernant des défauts invisibles qui ne pouvaient raisonnablement pas être identifiés à la livraison, et il doit les démontrer, dans un délai de 6 (six) semaines après la date de la livraison. A l'issue de ce délai, le client ne pourra plus soumettre de réclamations concernant d'éventuels défauts du produit et SOLIDUS ne sera pas tenue de répondre à une telle réclamation.
- 9.3 SOLIDUS n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans limitation, toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier en ce qui concerne les produits vendus. Le client doit prendre sa propre décision quant à l'adéquation et à l'exhaustivité des produits pour le but recherché.
- 9.4 En aucun cas, SOLIDUS n'acceptera une réclamation du client après que les produits livrés aient été utilisés, traités, transformés ou convertis. Cela inclut également un stockage inadéquat.
- 9.5 Le dépôt d'une réclamation ne libère en aucun cas le client de ses obligations de paiement envers SOLIDUS.
- 9.6 Si la réclamation s'avère fondée et est émise dans les délais, à sa discrétion, SOLIDUS réparera ou remplacera les produits défectueux, ou reprendra les produits et remboursera le prix d'achat au client.

10. Tolérances et écarts

- 10.1 Sauf indication contraire expresse dans la(les) offres, tous les produits seront conformes aux spécifications techniques de SOLIDUS. En général, la facturation se fait sur la base de la livraison effective. SOLIDUS sera considérée comme ayant réalisé une prestation raisonnable, si l'écart pour chaque livraison de produits n'est pas supérieure aux valeurs (tolérances et écarts) décrites dans ses spécifications techniques, à moins qu'une confirmation de commande de SOLIDUS ne fasse explicitement référence à des pourcentages déviants en ce qui concerne la quantité et/ou le poids. Le client peut demander les spécifications techniques à SOLIDUS.
- 10.2 Du fait de l'automatisation du processus de production de SOLIDUS, il est inévitable qu'un certain nombre de produits soient fabriqués avec des écarts/imperfections mineurs. Pour cette raison, une tolérance de 1% maximum (d'écart) par livraison est autorisée.
- 10.3 Les conseils et recommandations fournis par SOLIDUS concernant les qualités, les formes de mise en œuvre, les dimensions, les tailles et autres sont donnés au mieux de ses connaissances. SOLIDUS ne saurait accorder une garantie quelconque concernant leur exactitude. Le client ne peut prétendre à aucune indemnisation de la part de SOLIDUS au titre desdits conseils fournis.

11. Limites de responsabilité

- 11.1 La responsabilité maximale de SOLIDUS pour des dommages directs résultant de la non-conformité, d'un acte illégal ou autre, est limitée à la valeur facturée des produits défectueux concernés.
- 11.2 Dans toute la mesure couverte par la loi, SOLIDUS n'est pas responsable des dommages consécutifs ou indirects subis par le client, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de production, la perte de chiffre d'affaires ou de profit, la perte d'intérêt, les frais de recouvrement, la perte due à l'interruption de l'activité, les pertes subies par des tiers, les coûts liés au retard ou tout autre dommage en résultant.

12. Suspension, dissolution, force majeure

- 12.1 Si le client manque de quelque manière que ce soit à l'égard de SOLIDUS à l'exécution de ses obligations, ainsi qu'en cas de crainte fondée de SOLIDUS que le client manque à ses obligations, comme en cas de demande de suspension (temporaire) de paiement, de demande de faillite ou de cessation (partielle) des activités de l'autre partie, SOLIDUS est en droit, sans préjudice des autres droits dont elle dispose et sans obligation de verser des dommages et intérêts, de procéder à une mise en demeure ou à une intervention judiciaire :
- de suspendre l'exécution du contrat jusqu'à ce que le paiement de tout ce qui est dû par le client à SOLIDUS soit suffisamment garanti ; et/ou
 - de suspendre le cas échéant toutes ses propres obligations de paiement éventuelles ; et/ou
 - de récupérer les produits qu'elle a livrés (ou les faire récupérer) ;
 - de dissoudre entièrement ou partiellement tout contrat avec le client, sans préjudice de l'obligation du client de payer les produits déjà livrés, et sans que cela n'affecte les autres droits de SOLIDUS, y compris son droit à des dommages et intérêts.

13. Force majeure

- 13.1 SOLIDUS est en droit de suspendre l'exécution de ses obligations en raison d'un retard ou un défaut causé par des événements échappant à son contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les cas de force majeure, les conflits, les guerres civiles, les insurrections, les incendies, les inondations, les conflits du travail, les épidémies, les réglementations gouvernementales et/ou actes similaires, les embargos de fret, l'indisponibilité de SOLIDUS concernant les permis, licences et/ou autorisations requis, le défaut ou la force majeure et toute autre perturbation dans l'entreprise de SOLIDUS ou de ses fournisseurs ou sous-traitants (« **Force Majeure** »).
- 13.2 Si un cas de force majeure empêche SOLIDUS de répondre à une demande du client ou d'exécuter une obligation découlant du contrat, SOLIDUS ne sera pas responsable envers le client d'une quelconque compensation, remboursement ou dommages, que ce soit pour des pertes directes, indirectes, consécutives ou autres.

- 13.3 En cas de force majeure ou de circonstances imprévisibles ou imprévues, SOLIDUS est en droit de suspendre l'exécution du contrat sans que cela ne donne lieu à des poursuites judiciaires ou de le résilier en partie ou en totalité, sans obligation de verser au client un quelconque dédommagement.

14. Droits de propriété intellectuelle et industrielle

- 14.1 SOLIDUS conserve tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les offres qu'elle soumet, ainsi que sur les dessins, logiciels, descriptions, modèles et autres qu'elle produit ou fournit, ainsi que sur toutes les informations qu'ils contiennent et sur toutes les informations sur lesquelles ils sont basés, sauf accord contraire écrit.
- 14.2 Le client s'engage et garantit que les éléments visés à l'article 13.1 ne seront pas reproduits, divulgués, stockés ou utilisés d'une autre manière, sauf dans la mesure nécessaire à l'exécution du contrat et avec le consentement écrit de SOLIDUS.
- 14.3 Toutes les indications, logos, étiquettes et autres, protégés ou non par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, qui se trouvent sur, dans ou avec les produits livrés par SOLIDUS, ne peuvent être modifiés par le client, retirés des produits, copiés ou utilisés pour d'autres produits, sauf après consentement écrit de SOLIDUS.

15. Loi applicable et juridiction

- 15.1 Les présentes CGV, ainsi que toutes les offres et tous les contrats auxquels les présentes CGV s'appliquent sont régis par le seul droit néerlandais. La Convention de Vienne sur les ventes n'est pas applicable et est explicitement exclue par les parties.
- 15.2 Tout litige découlant d'un contrat ou s'y rapportant sera initialement soumis exclusivement au tribunal compétent de Groningue, Pays-Bas.

16. Données à caractère personnel du client

- 16.1 SOLIDUS est en droit d'enregistrer les données à caractère personnel du client par le biais d'un traitement (électronique) des données, si cela est fait conformément aux obligations du règlement UE 2016/679 en date du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.